

Droit de don manuel mère a enfant

Par alain, le 26/05/2009 à 14:56

Bonjour,

Ma mère a 73 ans veut me faire un don manuel de 80000 €. Est ce qu elle en a le droit, ou il y a des frais a régler.

Merci

Par Upsilon, le 26/05/2009 à 17:06

Bonjour et bienvenue sur notre site.

En pure théorie, votre mère dispose comme elle l'entend de son patrimoine de son vivant. En pratique, il existe beaucoup de variables.

- 1° Avez vous des frères / soeurs ?
- 2° Votre maman est-elle mariée, veuve, divorcée ?

Par alan, le 26/05/2009 à 21:32

ma mere est veuve et je suis fils unique merci

Par Upsilon, le 27/05/2009 à 09:02

Bon, au moins c'est concis comme réponse.

Donation libre STOP

Pas de risque de réduction STOP

Pas de fiscalité pour une donation en dessous d'environ 156.000euros STOP

Cordialement STOP.

Par alain, le 27/05/2009 à 09:17

je vous remercie